

Non pas un, mais trois fossés numériques en France

Description

Mailler la France entière en très haut débit ne suffira pas à construire la société numérique de demain. Les conditions pour étendre l'usage d'Internet – et pas uniquement l'accès – à l'ensemble de la population devront être établies pour effacer les clivages d'ordre géographique, social et culturel, contribuant à exclure une partie des citoyens de la société numérique. De ce point de vue, la France est en retard, avec un quart de Français âgés de plus de 15 ans n'ayant jamais utilisé Internet et un ménage sur trois ne disposant pas de connexion à domicile en 2010.

Triple fracture internet

En application de l'article 25 de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le gouvernement a remis au Parlement, en avril 2011, un rapport intitulé « Le fossé numérique en France », publié par le Centre d'analyse stratégique (CAS). Placé auprès du Premier ministre, le CAS est une institution d'expertise et d'aide à la décision, qui s'appuie sur un comité d'orientation comprenant onze membres dont deux députés, deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Cette commande parlementaire se devait « d'apporter des précisions quant aux différentes catégories de la population n'ayant ni équipement informatique, ni accès à Internet dans leur foyer ; d'étudier également le rapport qu'entretiennent les « natifs du numérique » avec Internet dans le but d'améliorer les connaissances quant aux conséquences, sur le travail scolaire notamment, de l'usage d'Internet ; d'établir les conditions de mise en service d'abonnements internet à tarif social ».

Les auteurs du rapport posent l'entre le postulat suivant : « L'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société, ainsi que le souligne le Plan France numérique 2012. La loi de modernisation de l'économie, puis celle sur la fracture numérique, ont défini les conditions de déploiement géographique d'un réseau très haut débit, nécessaire pour les usages futurs de la Toile. Mais permettre l'accès à tous ne suffit pas, si les citoyens ne cherchent pas à se raccorder ou n'en exploitent pas les potentialités ».

A partir des données statistiques 2008 de l'INSEE sur les technologies de l'information et de la communication auprès des ménages français, complétées par des analyses de 2009 et 2010, ainsi que l'enquête de 2008 sur « Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique » du département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture, le rapport du CAS analyse l'adoption des technologies numériques par la population française en fonction des

critères d'âge, de revenus, et du niveau culturel et technique. Une étude du cabinet conseil BearingPoint portant sur six pays de l'OCDE grands utilisateurs de technologies numériques apporte des éléments de comparaison internationale.

Le CAS avertit ainsi que la progression du taux de couverture des réseaux numériques et, par conséquent, du nombre d'internautes en France, ne doit pas occulter l'existence d'une inégalité au sein de l'ensemble de la population. Il faut distinguer deux niveaux de fossé numérique : le premier, décrit depuis le milieu des années 1990, concerne l'accès aux technologies numériques (possession d'un ordinateur, existence d'une connexion internet, abonnement téléphonique...) ; le second, étudié depuis le tournant du XXI^e siècle, porte sur leur usage, révélant que le fait d'avoir un ordinateur à domicile ne garantit pas forcément son utilisation quotidienne, tout comme le fait d'avoir une connexion internet ne signifie pas qu'on en exploite toutes les potentialités. Trois fractures numériques sont identifiées, et non une seule, entre les classes d'âge, les classes sociales et les niveaux d'instruction. L'ère du numérique n'est pas accessible à tous. L'accès à domicile est évidemment déterminant dans l'usage d'Internet, on constate que les personnes qui n'ont jamais utilisé Internet sont aussi celles qui n'ont pas accès chez elles.

Trois fossés se creusent en dépit du développement territorial des réseaux : un fossé générationnel entre les plus de 75 ans, qui ne sont que 16,9 % à disposer d'un ordinateur chez eux et 15 % à avoir accès à Internet, et les 15-24 ans, dont 90,8 % utilisent un ordinateur et plus de 83,7 % ont une connexion internet à domicile ; un fossé social entre les personnes aux revenus les plus faibles, dont 34 % seulement ont un ordinateur à domicile et 28,2 % disposent d'une connexion internet, et celles aux revenus les plus élevés avec des taux d'équipement atteignant respectivement 91 % et 87,1 % ; un fossé culturel entre les personnes diplômées et les moins diplômées parmi lesquelles seuls 56 % ont un ordinateur à domicile et 50,5 % une connexion internet. En revanche, le fossé géographique entre les habitants des villes et les habitants de la campagne est moins marqué qu'on ne pourrait le croire, avec 69,4 % des « urbains » contre 65 % des « ruraux » possédant un ordinateur et respectivement 65,4 % et 58,7 % ayant un accès internet à domicile. Ces écarts constatés en France (4,4 % et 6,7 %) sont moins prononcés que ceux de l'Union européenne des 27 (11,7 % et 13,7 %).

Les exclus de la société de l'information

La première des fractures numériques est liée à l'âge. Représentant environ 21 % de la population totale en France, les personnes âgées de plus de 65 ans, incluant deux sous-catégories, les 65-74 ans et les 75 ans et plus, sont quantitativement les premières à être exclues du monde numérique. Seules 40,7 % des personnes âgées de 65 à 74 ans ont un ordinateur à domicile et 36,6 % Internet. Quant aux personnes âgées de 75 ans et plus qui constituent 11,3 % de la population, elles sont 83,3 % à ne jamais avoir utilisé un ordinateur et 89 % à ne jamais s'être connectées à Internet.

Le niveau de revenus explique l'existence d'une seconde fracture caractérisant l'accès aux technologies numériques. Parmi les 6,2 % de la population française ayant des revenus compris entre 150

et 999 euros mensuels, 34 % ont un ordinateur et 28,2 % Internet à domicile contre respectivement 91 % et 87,1 % pour les personnes aux revenus les plus élevés, dépassant 3 000 euros par mois. Les personnes aux plus bas revenus sont 38 % à n'avoir jamais utilisé un ordinateur et 42,8 % Internet, alors qu'elles ne sont que 6,2 % et 10,3 % parmi celles appartenant à la tranche des plus hauts revenus. Le coût trop élevé des équipements et de la connexion à Internet constitue l'argument invoqué par les deux tiers des ménages à faibles revenus pour expliquer leur absence d'équipement à domicile. On peut noter que les ménages français à hauts revenus sont trois fois plus nombreux que les ménages à faibles revenus à justifier l'absence d'Internet à domicile par crainte pour leur vie privée ou leur sécurité. Parmi les personnes à bas revenus, les chômeurs et les étudiants déclarent ressentir des manques spécifiques liés à l'absence d'Internet.

La troisième fracture numérique liée au niveau d'éducation apparaît, quant à elle, moins prononcée : plus de la moitié des personnes n'ayant pas le baccalauréat ont un ordinateur et un accès à Internet. Concernant l'usage d'Internet, il y a peu de différences entre les individus ayant le baccalauréat et ceux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En revanche, 31,5 % des personnes ayant le plus faible niveau d'instruction n'ont jamais utilisé un ordinateur et 39,6 % ne se sont jamais connectés à Internet, contre 3,2 % et 6 % pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Qualifié « d'illettrisme numérique », l'incapacité à se servir d'un ordinateur ou d'Internet restreint l'aptitude des personnes à s'informer, à communiquer, à participer, à se défendre et enfonce leur autonomie.

Les citoyens cumulant plusieurs critères d'appauvrissement numérique, les personnes ayant à la fois de faibles revenus et un moindre niveau d'éducation se trouvent en marge de la société numérique. Plus de 90 % des personnes âgées de 65 à 74 ans ayant de faibles revenus n'ont jamais utilisé un ordinateur ou Internet.

Le fossé numérique se retrouve également dans l'usage des outils numériques. Si l'âge est de loin le facteur le plus discriminant quant à l'usage d'un ordinateur et d'Internet, avec un déclin progressif et quasiment linéaire à partir de 55 ans, la situation professionnelle constitue le second facteur de marginalisation quant à l'usage des outils numériques : les inactifs et les chômeurs sont respectivement 42,6 % et 21,7 % à n'avoir jamais utilisé un ordinateur, ainsi que 55,6 % et 24 % à ne jamais être connectés à Internet contre seulement 0,3 % et 1 % des étudiants pour, respectivement, chacune de ces deux pratiques.

Si la première raison invoquée par les ménages français pour ne pas disposer d'une connexion internet à domicile est l'absence de besoin (43,6 % d'entre eux), les enquêtes Eurostat et de l'INSEE montrent que l'argument économique a un poids plus fort en France que dans la moyenne des pays de l'Union européenne : 41,7 % des ménages français déclarent le coût de l'équipement et 37,3 % le coût de l'accès internet, contre respectivement 25,2 % et 21,4 % pour les ménages européens. Parmi les autres raisons énoncées, et une fois encore plus nombreuses que la moyenne des Européens, les ménages français déclarent douter de leurs compétences informatiques

(35 %) pour avoir une connexion internet à domicile, et ils sont aussi deux fois plus nombreux que les autres Européens à «ne pas vouloir» Internet, exprimant notamment leurs réticences devant les contenus (32 %) ou leurs craintes au sujet du respect de leur vie privée et de la sécurité (13,1 %).

La structure des ménages (nombre de parents et d'enfants) influe également de façon significative à la fois sur la possession et l'usage d'un ordinateur ou d'une connexion à Internet, davantage en France que dans le reste de l'Europe. La probabilité d'avoir accès à Internet et d'utiliser les technologies numériques augmente avec le nombre d'adultes présents au sein d'un même foyer, et bien plus encore avec le nombre d'enfants. Seuls 21,9 % des ménages français monoparentaux avec un ou plusieurs enfants déclarent qu'ils n'ont pas besoin d'Internet à domicile. Pour la majorité d'entre eux, ce sont les coûts d'équipement (50,3 %) et les coûts d'accès (57,5 %) qui justifient l'absence de connexion internet à domicile. De même, les ménages avec enfants sont deux fois moins nombreux (15,4 %) à arguer de leur manque de compétence informatique pour expliquer l'absence d'Internet à domicile. La demande des enfants entraîne les ménages à s'équiper. Ainsi, les familles monoparentales ayant de faibles revenus ou un faible niveau d'instruction sont plus connectées que la moyenne.

L'accès et l'usage des outils numériques nécessitent des connaissances, des compétences et des moyens financiers qui sont loin d'être partagés par tous, entravant l'intégration de certaines catégories de citoyens dans la nouvelle ère numérique. Or si la société a de plus en plus recours aux technologies numériques, notamment pour informer, communiquer et travailler, l'ensemble de ses citoyens doit pouvoir en disposer, y compris les plus défavorisés. Les portails publics et les procédures administratives en ligne doivent être accessibles à tous, principalement aux personnes ayant des difficultés à lire et à écrire.

Une volonté politique

A partir des expériences menées dans six pays de l'OCDE afin de favoriser l'intégration de l'ensemble de la population à la société numérique, le CAS montre que la réduction des fractures numériques relève d'une volonté politique forte et durable. La création d'agences spécifiques comme la National Information Society Agency en Corée du Sud ou la Digital Public Services Unit au Royaume-Uni, des appels à projets et des campagnes de sensibilisation portant notamment sur le rôle des nouvelles technologies en matière d'éducation sont autant d'actions politiques qui favorisent le développement des usages internet. Depuis 1997, le Royaume-Uni élabore une stratégie internet afin de devenir l'un des pays les plus connectés au monde. En 2009, un plan pour une *Networked Nation* a été lancé, en partenariat avec des entreprises privées, pour augmenter le taux de participation de la population à la société de l'information. Une récente opération de mécénat lancée en 2011 au niveau mondial par IBM vient étayer la démonstration du CAS. En collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale en France, le constructeur informatique a permis d'équiper d'un ordinateur baptisé Kidsmart, spécialement conçu pour les enfants les plus jeunes, quelque 850 maternelles choisies en zones rurales ou en zones d'éducation prioritaire (ZEP). *Le fait d'avoir un ordinateur à domicile ne constitue pas une révolution pédagogique. Il n'y a pas d'innovation extraordinaire mais une*

plus-value permanente et quotidienne Â», explique un inspecteur de l'Éducation nationale.

En encourageant leur formation et en mettant à leur disposition des ordinateurs plus ergonomiques, il est possible de mieux préparer les populations marginalisées à l'usage des technologies numériques. Les plus de 65 ans sont 65 % à utiliser Internet au Danemark et 68 % en Finlande, contre 18 % en France. Au Royaume-Uni, des *silver-surfers* (voir *infra*) passaient plus de temps sur le Web en 2007, soit 42 heures par mois auprès de l'OFCOM, que les autres internautes. De même, le projet Get Digital a permis de créer des environnements adaptés à la pratique des technologies numériques par les seniors dans des centres communaux britanniques. Au Japon, le développement des écrans tactiles a pour but de faciliter l'accès des personnes âgées au Web. Afin de lutter contre l'isolement tout en leur permettant de rester chez elles le plus longtemps possible, le projet SeniorWeb aux Pays-Bas a permis la création d'une communauté virtuelle offrant des cours, des jeux en ligne et des groupes de discussion pour les seniors. Plus de 370 centres animés par plusieurs milliers de bénévoles permettent à 55 000 personnes âgées de bénéficier de formations numériques à moindre coût.

Selon le CAS, si le fossé générationnel finira par s'estomper au fil des années, il faut porter une attention particulière aux fossés sociaux et culturels qui se creusent, notamment parmi les jeunes. Ne disposant pas d'accès internet à domicile, 16 % des 15-24 ans risquent de se retrouver marginalisés tout au long de leur vie. D'autant que des travaux de l'OCDE (tests PISA 2006) tendent à montrer une corrélation entre les moindres résultats scolaires et l'absence (ou la très faible utilisation) d'un ordinateur et d'Internet à domicile.

Le CAS préconise un certain nombre de mesures pour réduire le fossé social en France. L'abaissement des coûts d'accès à Internet est une solution déjà adoptée dans les six pays étudiés que sont le Canada, la Corée du Sud, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, soit un montant mensuel d'environ 10 euros au Canada et au Danemark contre un tarif social de 20 euros envisagé en France. Le déploiement d'un réseau d'espaces numériques publics (EPN) offrirait aux ménages les plus défavorisés un accès gratuit à Internet ainsi que des formations gratuites aux outils numériques. Près de 1 000 centres locaux d'accès à l'information ont été ouverts en Corée du Sud et près de 4 000 centres communautaires existent au Canada. Au Royaume-Uni, un réseau regroupe sous un label commun plus de 3 500 *UK Online Centers*, tandis que le site Myguide offre des formations simples en ligne. Près de 2 millions de Britanniques fréquentent ces centres chaque année et près de 1,3 million de modules de formation ont été lancés en 2008-2009. Au Canada, l'effet entraîné par ces centres sur l'activité sociale et économique locale est manifeste. Il faudrait développer les initiatives, encore trop peu nombreuses, de collectifs ou de bailleurs sociaux, qui permettent l'installation d'ordinateurs connectés dans les logements sociaux. Ou encore mettre à disposition des ordinateurs pour les familles défavorisées selon l'expérience « Ordi 2.0 », développée en France, ou le « Home Access Project » au Royaume-Uni qui a permis d'équiper près de 270 000 familles en leur fournissant un accès internet gratuit pendant un an. Au Canada, un million d'ordinateurs ont été collectés, remis à neuf et distribués à des écoles et des organismes à but non lucratif. Autre initiative : au Royaume-Uni, une offre de formation

aux technologies numériques est souvent intégrée à l'accompagnement de la recherche de l'emploi des chômeurs.

Ne pas « déconnecter » l'école de la société

Pour les natifs du numérique, cette catégorie de la population qui est née avec Internet et qui, contrairement aux autres « immigrants du numérique », n'ont pas rencontré de difficultés d'adaptation, l'école doit jouer un rôle primordial. Les outils numériques avec lesquels ils ont grandi et dont ils font un usage quasi quotidien, ont modifié à la fois leur approche du savoir et leur façon d'apprendre. Les tableaux blancs interactifs (TBI) et les manuels numériques ont ainsi transformé les méthodes d'apprentissage grâce à l'interactivité. Au Royaume-Uni, l'usage de ces TBI dans les écoles primaires a permis d'améliorer de façon significative les résultats des élèves de 10 ans aux tests nationaux en mathématiques et en sciences.

Mais aujourd'hui, annonce le CAS, le premier des défis est *« l'éducation au numérique et par le numérique »*. Il faut apprendre aux enfants à se servir intelligemment de ces nouvelles technologies, à savoir se diriger sur Internet, à en faire un usage sûr et critique, à l'école comme dans leurs loisirs et leurs communications. Le numérique ne contribuera à faire progresser les élèves que s'ils maîtrisent parfaitement tous les outils. La France est parmi les premiers pays européens pour l'équipement. Mais des progrès considérables restent encore à faire concernant les usages des technologies numériques dans l'enseignement. Un plan gouvernemental de développement des usages du numérique à l'école a été présenté en novembre 2010. Si 80 % des enseignants déclarent utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pendant leurs cours, 40 % le font moins d'une fois par semaine. Depuis la rentrée scolaire 2009, les classes de 6^e de douze académies, suivies de celles de 5^e de 69 collèges depuis la rentrée 2010-2011, expérimentent l'utilisation de manuels scolaires numériques grâce à des espaces numériques de travail (ENT). Le bilan reste mitigé : les manuels numériques ont été utilisés en classe entière et trop peu souvent individuellement, et encore moins par les élèves en dehors des classes ; l'utilisation individuelle a été freinée par le manque d'équipements ; les enseignants attendent davantage de fonctions interactives de ces ouvrages qu'ils estiment en le regrettant plus *« numérique »* que *« numériques »*.

Selon l'OCDE, à peine 1 % des enfants de moins de 15 ans déclarent n'avoir jamais utilisé un ordinateur. Et pourtant, le CAS montre à travers diverses études que l'usage des outils numériques peut favoriser de meilleurs résultats scolaires, et qu'il peut aussi compromettre la scolarité par leur maîtrise insuffisante, notamment auprès des élèves ayant déjà des difficultés à lire et à écrire. Les enfants des milieux défavorisés utiliseraient Internet davantage pour se divertir que pour apprendre, contrairement aux enfants issus de milieux aisés qui s'en servent aussi pour accumuler des compétences et des savoirs. Les enfants dont les parents appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle (CSP) supérieure se livrent à davantage d'activités différentes (recherche sur Internet, jeux, écriture, téléchargement, réseaux sociaux, dessin...), plus souvent et de façon plus autonome que les enfants dont les parents appartiennent à une CSP inférieure. Le pourcentage de jeunes

jouant sur ordinateur augmente alors que la CSP des parents diminue, et plus la CSP des parents est élevée, plus les enfants utilisent fréquemment l'ordinateur pour écrire. Au-delà des TBI et des livres numériques, l'école doit répondre aux nouveaux modes de fonctionnement de ces enfants qui n'ont jamais connu le monde qui les entoure sans ordinateur et sans Internet, et qui sont tout à la fois multitaïches, communicants, créateurs de contenus, appartenant à une communauté virtuelle et en quête de personnalisation.

Le rapport du CAS dresse la liste d'un certain nombre de bonnes pratiques mises en œuvre à l'étranger concernant l'usage des technologies numériques, toutes portées par un engagement politique fort et pérenne. A commencer par l'octroi de financements à la hauteur des enjeux : plus de 1,5 milliard d'euros ont été investis par l'agence gouvernementale chargée de la réalisation des projets numériques dans le domaine de l'éducation (BECTA) au Royaume-Uni, soit plus de 200 euros par élève. Aux Pays-Bas, une plate-forme de ressources numériques baptisée Kennisnet offre des ressources pédagogiques aux établissements et aux enseignants, ainsi qu'un accompagnement dans la mise en œuvre de projets d'enseignement innovants. Avec près de 46 millions de consultations par an, Kennisnet donne également aux enseignants et aux élèves un accès à Teleblik, banque de ressources audiovisuelles, ainsi que la possibilité de participer à la constitution d'un wiki sur les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), Wikiwijs. Au Danemark, un portail national met à la disposition des enseignants des outils de sensibilisation pour un usage responsable d'Internet : des films, des quizz, des exercices, des débats abordent les thèmes de la protection des données personnelles, de la propriété intellectuelle, des virus informatiques, de la distance critique à l'égard des sources d'information, des dangers des paris en ligne, etc.

Tous les pays étudiés dans le rapport de CAS ont mis en place un accompagnement adéquat des enseignements : au Canada, une démarche progressive et flexible a été menée, reposant sur des projets pilotes, tandis qu'en Corée du Sud et au Danemark, une instruction explicite a été donnée aux enseignants d'utiliser les TIC dans leur enseignement. Au Royaume-Uni, une démarche de valorisation des professeurs a été favorisée par la mise en place de prix et par émulation entre les écoles.

Des ressources pédagogiques peuvent être créées grâce à des appels d'offres ou en valorisant les travaux des enseignants : en Finlande, l'application web Moodle, permettant de créer des sites d'apprentissage, est utilisée par le personnel d'encadrement des écoles, par les enseignants, les élèves et leurs parents. Le programme « Pulse Innovation » d'appels à projets auprès des écoles aux Pays-Bas a permis la sélection d'expérimentations parmi les plus novatrices (*serious games*, apprentissage sur mobile par exemple), avec plus de 20 millions d'euros attribués aux écoles pilotes depuis 2009. De même, le concours M&TIC récompense les meilleures initiatives locales en termes d'inclusion sociale qui permettent de développer à grande échelle des applications TIC intelligentes. Plus de 25 millions d'euros ont été distribués au cours des douze éditions de projets organisés de cet événement.

Les technologies numériques peuvent également favoriser l'implication des parents dans le suivi

scolaire : le « *Cyber home learning system* » coren établit un lien continu entre le tuteur en ligne, l'enseignant à l'école et les parents ; de même le projet Wilma en Finlande utilisé par près de 75 % des institutions éducatives, facilite le partage d'informations sur Internet entre l'école, les parents et les élèves.

Enfin, le CAS met également l'accent sur des exemples à suivre concernant l'usage des technologies numériques comme l'attribution des inégalités à l'école, en développant à l'aide de logiciels un enseignement plus individualisé, mieux adapté au niveau de l'élève. En Corée du Sud, le « *Cyber home learning* » et ses 300 000 utilisateurs quotidiens a permis de créer une application de *learning* pour les classes élémentaires et secondaires afin de réduire les inégalités d'apprentissage entre élèves. Ou encore mettre en place, par des portails spécialisés et des espaces publics numériques, des logiciels spécifiques pour aider les enfants de famille étrangère. Permettre à l'élève en difficulté de retrouver les notions qui lui manquent grâce à des liens hypertextes à plusieurs niveaux d'un livre numérique. En Corée du Sud, les manuels numériques sont de véritables « e-écoles », car ils mettent à disposition des contenus multimédias et d'*e-learning* tout en étant reliés aux tableaux blancs interactifs. Aux Pays-Bas, l'apprentissage *peer-to-peer* (poste à poste) permet aux élèves les plus âgés de dispenser un « tutorat vidéo » pour les plus jeunes. Au Danemark, des dispositifs personnalisés tels que « l'auditeur lecteur », s'appuyant sur des logiciels susceptibles d'aider les élèves en difficulté à lire, à structurer et à enrichir les textes qu'ils écrivent, ont permis d'obtenir des résultats positifs quant à leur motivation et à leur confiance en eux.

Et parce que l'apprentissage ne devrait pas s'interrompre avec l'école, les nouveaux outils numériques pourraient servir au développement de la formation continue et l'enseignement à distance. En Corée du Sud, pays à la pointe avec le Danemark dans ce domaine, 40 % des citoyens utilisaient l'*e-learning* en 2008 et près de 39 écoles en ligne ont été créées dans le cadre du projet « Promotion de la cyber-éducation tout au long de la vie ». Un succès qui s'explique par le développement du *e-learning* dans les grandes entreprises et par le fait que ces formations sont généralement qualifiantes.

Les données les plus récentes livrées par l'INSEE pour l'année 2010 montrent que la proportion de ménages français disposant d'un accès à Internet à la maison est passée de 12 % à 64 % en dix ans, entre 2000 et 2010. Les fossés numériques sont comblés progressivement, mais les disparités demeurent selon l'âge, le niveau de diplôme et la catégorie sociale. Plus de 75 % des moins de 60 ans sont équipés d'Internet à domicile (93,3 % des 15-29 ans) contre moins de 50 % des 60 à 74 ans et 8,3 % des plus de 75 ans. C'est également le cas de plus de 90 % des diplômés de l'enseignement supérieur, plus de 87 % des bacheliers contre 73 % des titulaires d'un BEP, CAP ou BEPC et 29 % des ménages dont le répondant est sans diplôme ou avec le certificat d'études. L'écart entre les bacheliers et les peu diplômés est passé de 23 à 14 points entre 2008 et 2010. Les chômeurs sont moins nombreux (73,9 %) à disposer d'Internet chez eux que les actifs ayant un emploi (83,4 %) sachant que pour ces derniers des écarts notables différencient les cadres et professions

libérales (96 %), des agriculteurs (70,4 %), des ouvriers (73,3 %) et des employés (81,4 %). L'écart entre le taux d'équipement à Internet des cadres et professions libérales et celui des ouvriers s'est réduit de 34 points à 23 points entre 2008 et 2010.

Nonobstant, les priorités des ménages français semblent avoir évolué puisqu'ils ne sont plus qu'un tiers à évoquer l'inutilité d'Internet pour expliquer qu'ils ne sont pas connectés. Mais près de 44 % ne se jugent pas assez compétents (la première des raisons invoquées) ou près de 6 % inaptes, et près d'un tiers considère que le coût de l'ordinateur comme celui de l'abonnement sont trop élevés. Si la quasi-totalité des internautes sait utiliser un moteur de recherche ou envoyer des e-mails (courriels) avec des pièces jointes, à peine la moitié d'entre eux sait poster des messages sur un forum de discussion, un quart utiliser les réseaux *peer-to-peer* et moins d'un sur 5 créer une page web.

Il n'en reste pas moins qu'un quart des Français âgés de plus de 15 ans déclarent ne jamais avoir utilisé Internet en 2010 (32 % en 2008), soit plus de 50 % des 60-74 ans, environ 88 % des plus de 75 ans, 62,5 % des retraités et 62,6 % des personnes non diplômées ou avec un certificat d'études.

Au regard des performances de plusieurs pays de l'OCDE qui approchent ou dépassent les 90 % de taux d'équipement comme la Corée du Sud, l'Islande, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Norvège, la France a encore du chemin à parcourir. Selon les données Eurostat publiées par la Commission européenne, la France se situe au 8e rang européen, avec un taux d'accès à Internet à domicile de 74 % (des ménages comprenant au moins une personne de 15 à 74 ans) alors que la moyenne européenne est de 70 %.

Si les inégalités diminuent quant à l'accès et à l'usage d'Internet à domicile, l'essor de l'Internet mobile pourrait atténuer cette tendance. L'accès à Internet sans fil avec un téléphone portable, un ordinateur de poche ou le Wi-Fi ne concernait encore que 20 % des internautes français en 2008 et 38 % en 2010. Les internautes de moins de 30 ans sont 59 % à utiliser l'Internet mobile alors que les plus de 45 ans ne sont que 25 %. En 2010, un quart des internautes utilisent un téléphone portable pour naviguer sur Internet, ils étaient 9 % en 2008. Des inégalités importantes commencent à se creuser, calquées sur celles des fossés numériques de l'accès et de l'usage de l'Internet à domicile. En outre, on pourrait ajouter à l'analyse du CAS une nouvelle fracture liée à l'usage d'Internet, celle qui oppose désormais ceux qui s'informent et communiquent par l'intermédiaire des réseaux sociaux et les autres.

Sources :

- « Le fossé numérique en France », Dominique Auverlot, Joël Hamelin, Eugénie Lejeune, Jean-Loup Loyer, Laurence Rivière, Clément Schaff, avec la collaboration du cabinet conseil BearingPoint, Centre d'analyse stratégique, Premier ministre, Rapports & Documents, 120 p., strategie.gouv.fr, avril 2011.
- « IBM fait entrer les PC en maternelle », Frank Niedercorn, *Les Echos*, 10 mai 2011.

- « Deux ménages sur trois disposent d'Internet chez eux », Vincent Gombault, division Conditions de vie des ménages, INSEE, *INSEE Première*, n°1340, 4 p., insee.fr, mars 2011.

Categorie

1. Usages

date création

20 mars 2011

Auteur

française